

COMMENT ACCÉDER AU SERVICE ?

A partir de septembre 2021, ce service est accessible aux Eaje.

1  Votre structure doit être référencée sur le site monenfant.fr.

2  Vous prenez contact avec votre éditeur de logiciel afin d'échanger sur les mises à jour nécessaires dans votre logiciel de gestion. Votre éditeur se rapproche alors de la Cnaf (monenfant.cnaf@cnaf.fr) pour récupérer la documentation nécessaire à la mise en place de cette solution.

3  Dès que l'éditeur a fait le nécessaire, la crèche peut transmettre automatiquement les places qu'elle a choisies de rendre visible sur le site, depuis son logiciel de gestion directement sur monenfant.fr.

Les structures ne pouvant pas encore se connecter à la solution technique (permettant la transmission de vos disponibilités) sont invitées à se créer un compte sur monenfant.fr afin d'avoir accès à un espace privé permettant de consulter et modifier les informations relatives à leur structure.

Votre Caf est votre interlocuteur privilégié.

monenfant.fr

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR L'AFFICHAGE DES DISPONIBILITÉS D'ACCUEIL PONCTUELLES EN CRÈCHE ?

Contactez votre Caf la plus proche



monenfant.fr

AFFICHAGE DES DISPONIBILITÉS D'ACCUEIL PONCTUELLES EN CRÈCHE





Le portail « monenfant.fr », propose un accompagnement de qualité aux parents et aux professionnels de la petite enfance et de la parentalité. Il renseigne gratuitement les parents sur les offres d'accueil et de soutien à la parentalité près de chez eux.



6 millions de visites
depuis 2019

Le portail « monenfant.fr est le site national de référence en matière de mode d'accueil. Il référence la quasi-totalité des modes d'accueil destinés aux jeunes enfants (assistants maternels, crèches, entreprises de garde à domicile, etc.) et les services pour informer et accompagner les parents de jeunes enfants (lieux d'accueil parents-enfants, relais petite enfance...).

LA MISE EN PLACE DU SERVICE

En 2021, monenfant.fr s'enrichit avec la création d'un service permettant l'affichage des disponibilités d'accueil ponctuelles en crèche. Cette évolution s'inscrit dans la volonté gouvernementale de mettre en place un « service universel d'information des familles pour connaître en temps réel les places de crèches et d'assistants maternels disponibles ».

L'affichage des disponibilités d'accueil ponctuelles en crèche est structuré par un cadre réglementaire : l'article 100 de la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap). Il prévoit l'obligation pour les établissements et services d'accueil du jeune enfant (Eaje) d'indiquer leurs disponibilités d'accueil ponctuelles via le site monenfant.fr. L'application de cette obligation par les Eaje est prévue au plus tard au 1er septembre 2021 et par dérogation pour les micro-crèches Paje au 1er avril 2022.

Afin de simplifier la déclaration des disponibilités d'accueil ponctuelles, monenfant.fr a mis en place une solution technique vous permettant de transmettre les disponibilités que vous souhaitez, directement depuis votre logiciel de gestion.

EN QUOI CONSISTE LE SERVICE ?



Une « disponibilité d'accueil ponctuelle » désigne une place disponible rapidement pour une nouvelle famille, sur des journées ou des demi-journées et au cours de la période allant de J+3 à J+30, résultant en particulier d'absences prévues ou d'une certaine durée, d'enfants occupant des places régulièrement.



C'est à vous d'indiquer les disponibilités que vous souhaitez afficher. Celles-ci sont directement envoyées depuis votre logiciel de gestion.



L'affichage des disponibilités constitue une information complémentaire et améliorera votre visibilité. Il ne se substitue pas à la commission d'admission et à la liste d'attente qui perdurent. Il vient en complément.



LES AVANTAGES DU SERVICE

Ce service est un moyen de communication supplémentaire pour encourager l'accès à l'accueil collectif pour tous. En mettant en ligne les disponibilités d'accueil sur monenfant.fr, vous faites la promotion de votre offre auprès d'un large public de parents et vous favorisez l'accès aux modes d'accueil collectifs pour les enfants qui n'en bénéficient pas.

L'affichage de vos disponibilités d'accueil ponctuelles sur monenfant.fr contribue à la qualité des informations du site de référence et enrichit l'offre locale : toucher des familles éloignées, favoriser le répit parental, le retour à l'emploi ...

Vous conservez la maîtrise des disponibilités que vous souhaitez afficher sur monenfant.fr.